|  |  |
| --- | --- |
|  | CanadaProvince de QuébecSÉANCE extraordinaire TENUE LE 19 décembre 2022 |
|  | Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts tenue le lundi 19 décembre 2022, à Inscrire l’heure, en la salle Jean-Baptiste-Sasseville de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts. |
|  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Membres du Conseil de ville* | *Titre* | *Présent.e.* | *Absent.e.* |
| Monsieur Simon Deschênes | Maire |[x] [ ]
| Madame Myriam Belley | Conseillère district no 1 |[x] [ ]
| Madame Ariane Lévesque | Conseillère district no 2 |[x] [ ]
| Monsieur Simon Lemieux | Conseiller district no 3 |[x] [ ]
| Monsieur Simon Pelletier | Conseiller district no 4 |[ ] [x]
| Monsieur Richard Bujold | Conseiller district no 5 |[x] [ ]
| Monsieur Jacques Létourneau | Conseiller district no 6 |[x] [ ]
|  |  |  |  |
| *Autres personnes* | *Titre* |  |  |
| Monsieur Martin Richard | Directeur général |[x] [ ]
| Madame Josée Latour | Trésorière |[x] [ ]
| Madame Sylvie Lepage | Greffière |[x] [ ]

 |
|  | Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes. |
| 22-12-351 | 1. Adoption de l'ordre du jourIL EST PROPOSÉ PAR Jacques Létourneau ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que l’ordre du jour soit approuvé tel quel.ADOPTÉE |
| 22-12-352 | 2. Approbation des comptes payés et à payer au 16 décembre 2022IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :* les comptes payés, chèques nos 36920 à 36953, pour un montant de 99 817,96 $
* les comptes à payer, chèques nos 36954 à 37011, pour un montant de 119 508,49 $
* pour un total de 219 326,45 $

ADOPTÉECertificat de disponibilité de créditJe, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Josée Latour, trésorière |
| 22-12-353 | 3. Adoption du règlement 22-934 décrétant l’imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services pour l’année 2022CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l’objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement 22-932, décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2023, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. La publication d'un résumé dudit règlement sera faite sur le site internet de la Ville.ADOPTÉE |
| 22-12-354 | 4. Acceptation d’une soumission pour l’achat d’un camion 10 roues usagé diésel avec équipements à neige.CONSIDÉRANT la résolution 22-12-338 autorisant un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé diésel avec équipements à neige;CONSIDÉRANT le rapport du directeur des travaux publics, M. Christophe Mauduy, qui confirme que des deux soumissions reçues, la seule soumission conforme est celle de AXCO Aménagement et recommande son acceptation;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l’achat du camion MACK Granite 2012 proposé à la soumission de AXCO Aménagement au montant de 195 547.50 $ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l’exercice et/ou surplus accumulé.ADOPTÉE |
| 22-12-355 | 5. Autorisation de signature de l’accord de principe pour l’entente sur les conditions de travail des cadresCONSIDÉRANT QUE l’entente sur les conditions de travail des cadres de la ville de Sainte-Anne-des-Monts est échue depuis le 31 décembre 2018; CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre la Ville et les cadres de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation représentant la ville de Sainte-Anne-des-Monts recommande d'autoriser la signature de cette nouvelle entente, qui s'étendrait du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU d’autoriser le maire ou le maire suppléant, le directeur général, à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, cette entente sur les conditions de travail des cadres, pour la période du1er janvier 2019 au 31 décembre 2025, le tout rétroactivement au 1er janvier 2019, et ce, conditionnellement à son approbation par les employés municipaux.ADOPTÉE |
| 22-12-356 | 6. Autorisation de paiement aux Entreprises Mont-Sterling, facture 108013159 – pavage route du Parc et 7e Rue Ouest \*CONSIDÉRANT la résolution 22-07-219 en vertu de laquelle la Ville acceptait la soumission des Entreprises Mont-Sterling, pour la 7e rue Ouest depuis la 132 jusque devant la caserne pour un montant de 489 893,83 $ (taxes comprises) et la route du Parc depuis la 1ère Avenue jusqu’à la 132 pour un montant de 346 148,62 $ (taxes comprises);CONSIDÉRANT la facture 108013159 des Entreprises Mont-Sterling au montant de 22 737,46 $ taxes incluses;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 108013159 des Entreprises Mont-Sterling au montant de 22 737,46 $ taxes incluses. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.ADOPTÉE |
| 22-12-357 | 7. Ouverture de la liste de rappel pour les postes d’opérateurs de machineries lourdes sur liste de rappelCONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics en opérateurs de machinerie lourde;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l’ouverture de postes temporaires sur liste de rappel d’opérateur de machinerie lourde au service des travaux publics.ADOPTÉE |
| 22-12-358 | 8. Ouverture de la liste de rappel pour les postes maintenance voirieCONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics en maintenance voirie;EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l’ouverture de postes temporaires sur liste de rappel d’opérateur de maintenance au service des travaux publics.ADOPTÉE |
|  |  Période de questionsIl n’y a aucune question. |
| 22-12-359 |  Levée de l'assembléeL’ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16h57.ADOPTÉE  |
|  |  Simon Deschênes Me Sylvie Lepage, OMA maire greffière\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* |